

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le vingt-sept mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le vingt et un mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

M. Gaël TURBAN, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Eveline BESNARD, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS (*présent à partir de 21h05*), Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUËL, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN (*présente à partir de 20h45*), M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG (*présente à partir de 20h45*), M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Gaël TURBAN, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, Mme Arielle ATTIAS

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DAMAS, pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT (**absent jusqu'à 21h05**)
M. Jacques GUIONET, pouvoir donné à M. Julien WEIL
Mme Marianne VERON, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON
Mme Lucile ROBINET, pouvoir donné à M. Gaël TURBAN
M. Luc ALONSO, pouvoir donné à Mme Arielle ATTIAS

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Diane MARTIN (**absente jusqu'à 20h45**)
Mme Tiffany CULANG (**absente jusqu'à 20h45**)
M. Renald BEJAOU
M. Jean EROUKHMANOFF

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2019 :

Sur rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 11 février 2019.

1. Approbation de la convention de reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au territoire Paris Est Marne et Bois :

Sur rapport de Mme TRIMBACH, le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire, à signer la convention de reversement du produit de la TEOM au Territoire Paris Est Marne et Bois.

2. Vote du Budget Primitif 2019 de la Ville :

Sur rapport de M. MEDINA, le Conseil Municipal a adopté à la majorité, le budget primitif 2019 de la Commune comme suit :

Contre : 3 Mme TOUATI, M. LERAY, Mme PROVINI

Abstention : 4 M. TURBAN, Mme ROBINET, M. ALONSO, Mme ATTIAS

Pour : 26 M. BEAUDOUIN, Mme CROCHETON, M. DARNAULT, M. MEDINA, Mme TRIMBACH, M. WEIL, Mme SEVESTRE, M. ASSOULINE, Mme CARRESE, M. LE TYMEN, Mme BESNARD, Mme TUNG, M. DAMAS, Mme QUERON, M. IZRAELEWICZ, Mme GOUËL, M. GUIONET, Mme VERON, M. TINEL, Mme MARTIN, M. MURGIA, Mme FAURE, M. BOULLE, Mme CULANG, M. DANTI, Mme AICH.

3. Fixation des taux 2019 des trois taxes directes locales :

Sur rapport de M. ASSOULINE, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité, la fixation des taux des trois taxes directes locales (taxe d'habitation : 22.93%, foncier bâti : 18.80%, foncier non bâti : 10.90%).comme suit :

Contre : 0

Abstention : 3 Mme TOUATI, M. LERAY, Mme PROVINI

Pour : 30 M. BEAUDOUIN, Mme CROCHETON, M. DARNAULT, M. MEDINA, Mme TRIMBACH, M. WEIL, Mme SEVESTRE, M. ASSOULINE, Mme CARRESE, M. LE TYMEN, Mme BESNARD, Mme TUNG, M. DAMAS, Mme QUERON, M. IZRAELEWICZ, Mme GOUËL, M. GUIONET, Mme VERON, M. TINEL, Mme MARTIN, M. MURGIA, Mme FAURE, M. BOULLE, Mme CULANG, M. DANTI, Mme AICH, M. TURBAN, Mme ROBINET, M. ALONSO, Mme ATTIAS.

4. Fixation du taux 2019 d'enlèvement des ordures ménagères :

Sur rapport de M. ASSOULINE, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité, la fixation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (3.80%) comme suit :

Contre : 0

Abstention : 3 Mme TOUATI, M. LERAY, Mme PROVINI

Pour : 30 M. BEAUDOUIN, Mme CROCHETON, M. DARNAULT, M. MEDINA, Mme TRIMBACH, M. WEIL, Mme SEVESTRE, M. ASSOULINE, Mme CARRESE, M. LE TYMEN, Mme BESNARD, Mme TUNG, M. DAMAS, Mme QUERON, M. IZRAELEWICZ, Mme GOUËL, M. GUIONET, Mme VERON, M. TINEL, Mme MARTIN, M. MURGIA, Mme FAURE, M. BOULLE, Mme CULANG, M. DANTI, Mme AICH, M. TURBAN, Mme ROBINET, M. ALONSO, Mme ATTIAS.

5. Autorisation de signer l'avenant de transfert N°1 de la délégation de service public sous forme d'affermage relative à la gestion de la Maison du Bois à Saint-Mandé :

Sur rapport de M. DANTI, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité, Monsieur le Maire à signer de cet avenant comme suit :

Contre : 4 Mme ROBINET, Mme TOUATI, M. LERAY, Mme PROVINI

Pour : 29 M. BEAUDOUIN, Mme CROCHETON, M. DARNAULT, M. MEDINA, Mme TRIMBACH, M. WEIL, Mme SEVESTRE, M. ASSOULINE, Mme CARRESE, M. LE TYMEN, Mme BESNARD, Mme TUNG, M. DAMAS, Mme QUERON, M. IZRAELEWICZ, Mme GOUËL, M. GUIONET, Mme VERON, M. TINEL, Mme MARTIN, M. MURGIA, Mme FAURE, M. BOULLE, Mme CULANG, M. DANTI, Mme AICH, M. TURBAN, M. ALONSO, Mme ATTIAS

6. Approbation de l'adhésion de la ville de Saint-Mandé au groupement d'intérêt public Maximilien :

Sur rapport de Mme BESNARD, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion de la Ville de Saint-Mandé au groupement d'intérêt public Maximilien.

7. Recensement des marchés conclus en 2018 conformément à l'article 107 du Décret N°2016-360:

Sur rapport de M. IZRAELEWICZ, le Conseil Municipal a pris acte de la liste des marchés publics conclus en 2018.

8. Approbation de la convention avec le CIG Petite Couronne dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel :

Sur rapport de M. DARNAULT, le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire, à adhérer au contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi proposé par le CIG de la Petite Couronne en choisissant la formule 03 et donc à signer la convention d'adhésion.

9. Approbation de la convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE (Maîtrisez Votre Energie) :

Sur rapport de Mme CROCHETON, le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé la signature de la convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE (Maîtrisez Votre Énergie) ainsi que la nomination d'un élu référent et de son suppléant pour représenter la Ville de Saint-Mandé au sein des instances de l'ALEC MVE.

10. Révision de la réglementation et tarification des emplacements réservés au stationnement des véhicules à mobilité électrique à des fins de recharges:

Sur rapport de M. LE TYMEN, le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé la modification de réglementation et de la tarification des emplacements réservés au stationnement des véhicules à mobilité électrique à des fins de recharge sur Saint-Mandé à compter du 28 mars 2019.

11. Approbation de la charte d'utilisation des postes informatiques de la Médiathèque :

Sur rapport de M. WEIL, le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé la charte d'utilisation des postes informatiques de la médiathèque.

12. Approbation de la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du SIFUREP :

Sur rapport de Mme FAURE, le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé la convention d'adhésion à la centrale d'achat.

13. Approbation de la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial (PEDT):

Sur rapport de Mme CARRESE, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité, Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial comme suit :

Contre : 0

Abstention : 3 *Mme TOUATI, M. LERAY, Mme PROVINI*

Pour : 30 *M. BEAUDOUIN, Mme CROCHETON, M. DARNAULT, M. MEDINA, Mme TRIMBACH, M. WEIL, Mme SEVESTRE, M. ASSOULINE, Mme CARRESE, M. LE TYMEN, Mme BESNARD, Mme TUNG, M. DAMAS, Mme QUERON, M. IZRAELEWICZ, Mme GOUËL, M. GUIONET, Mme VERON, M. TINEL, Mme MARTIN, M. MURGIA, Mme FAURE, M. BOULLE, Mme CULANG, M. DANTI, Mme AICH, M. TURBAN, Mme ROBINET, M. ALONSO, Mme ATTIAS.*

14. Approbation de la convention relative à la charte Qualité Plan Mercredi :

Sur rapport de Mme CARRESE, le Conseil Municipal, à la majorité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention relative à la charte qualité Plan Mercredi comme suit :

Contre : 0

Abstention : 3 *Mme TOUATI, M. LERAY, Mme PROVINI*

Pour : 30 *M. BEAUDOUIN, Mme CROCHETON, M. DARNAULT, M. MEDINA, Mme TRIMBACH, M. WEIL, Mme SEVESTRE, M. ASSOULINE, Mme CARRESE, M. LE TYMEN, Mme BESNARD, Mme TUNG, M. DAMAS, Mme QUERON, M. IZRAELEWICZ, Mme GOUËL, M. GUIONET, Mme VERON, M. TINEL, Mme MARTIN, M. MURGIA, Mme FAURE, M. BOULLE, Mme CULANG, M. DANTI, Mme AICH, M. TURBAN, Mme ROBINET, M. ALONSO, Mme ATTIAS.*

15. Décisions du maire en application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Sur présentation de M. le Maire, le Conseil Municipal a pris acte de la liste des décisions.